



Comment obtenir un passeport sportif au Comité départemental de Paris de Karaté ?

Procédure saison 2018 - 2019

Pour obtenir un passeport sportif, vous devez dans un premier temps télécharger le formulaire de demande de passeport et le remplir.

Le formulaire peut être renseigné par le licencié ou par le club. Un club peut demander plusieurs passeports sans indication des informations concernant les licenciés. Le formulaire doit être accompagné d'un chèque établi à l'ordre du « Comité de Paris de karaté ».

Vous avez ensuite deux possibilités :

- Soit nous remettre le formulaire de demande et le chèque sur place au Comité pendant les heures d'ouverture et obtenir immédiatement votre passeport.
- Soit nous envoyer par la Poste le formulaire de demande et le chèque. Le Comité envoie le(s) passeport(s) sportif(s) à l'adresse indiquée sur le formulaire. Le délai de délivrance varie en fonction de la période et du délai d'acheminement de la Poste.

Coût des passeports – saison 2018-2019

- | | |
|---|------|
| - Passeport Karaté enfant (jusqu'à Benjamin : 11 ans) : | 12 € |
| - Passeport Karaté adulte (à partir de Minime : 12 ans) : | 20 € |
| - Passeport Arts Martiaux Vietnamiens adulte et enfant : | 20 € |
| - Passeport Krav Maga adulte et enfant : | 20 € |
| - Passeport Wushu adulte et enfant | 20 € |
| - Passeport Yoseikan Budo adulte et enfant | 20 € |

Le passeport est valable 8 ans. Passé ce délai, il devra être renouvelé.

IMPORTANT – Nous n'acceptons pas les règlements en espèces et par carte bancaire.